



Ecole

Année scolaire 2018/2019

ATTENTION NI ETUDE NI GARDERIE APRES 17h00

les veilles de vacances et les soirs de réunions pédagogiques annoncées dans la circulaire du mois de juillet. MERCI DE NOTER CES DATES.

ETUDE cycles 2 et 3 DEBUT LE LUNDI 10 SEPTEMBRE

ATTENTION POSSIBILITE D'UNE GARDERIE JUSQU'A 18h TOUS LES VENDREDIS MAIS PAS D'ETUDE

Les études surveillées (non accompagnement aux devoirs) et réservées aux enfants dont les parents travaillent, débuteront le lundi 10 SEPTEMBRE 2018

Pour les élèves de CP et de CE1 de 16h50 à 17h30

(⚠ Il est impératif de faire lire votre enfant chaque soir, même 'il reste à l'étude).

Pour les élèves de CE2 et de CM1 de 16h50 à 17h45

Pour les élèves de CM2 jusqu'à 18h avec les élèves du collège. Les élèves de CM2 doivent rejoindre la garderie du primaire s'ils ne sont pas autorisés à partir seuls. Ils y seront récupérés par leurs parents.

Chaque enfant devra s'inscrire à l'étude le matin auprès de l'enseignant.

GARDERIE DEBUT LE MARDI 4 SEPTEMBRE

Attention! Le matin et le soir, les élèves de maternelle doivent être autonomes pour aller aux toilettes.

LE MATIN : Maternelle et primaire : la garderie fonctionnera en salle au 34 rue du Vernay le matin à partir de 7h35.

A MIDI : Maternelle et primaire : sur la cour ou sous le préau de 11h30 à 12h00 et de 16h30 à 17h00

LE SOIR : Maternelle : dans la salle de garderie ou sur la cour en fonction de la météo tous les jours de classe le soir de 16h30 à 18h00.

LE SOIR : Primaire : sur la cour jusqu'à 17h00. Le vendredi jusqu'à 17h15 sur la cour puis avec les élèves de maternelle jusqu'à 18h00. Les grands frères et sœurs du collège doivent récupérer leurs petits frères et sœurs rapidement, autrement ces derniers seront conduits en étude jusqu'à 17h30.

ATTENTION ! La garderie débutera le MARDI 4 SEPTEMBRE 2018.

Pas de garderie le jour de la rentrée. L'école se terminera pour tous à 16h30 le 3 septembre

Ces services gratuits proposés par l'établissement s'adressent aux familles dont les deux parents travaillent. Les parents souhaitant l'utiliser doivent en faire la demande par l'intermédiaire du talon d'inscription, à remettre à l'enseignant le jour de la rentrée. Pour toute demande particulière, prendre contact avec Madame Sève.

Merci de respecter impérativement les horaires.

Suite à des retards répétés en fin d'après-midi, la direction se réserve le droit de ne plus accueillir votre enfant. Un courrier vous sera alors adressé.

Pour un retard à midi un repas peut être fourni à votre enfant. Il vous sera alors facturé.

RESTAURANT SCOLAIRE

Le restaurant scolaire fonctionnera dès le lundi 3 septembre (sauf pour les PS pour qui la restauration débutera le 4 septembre. Les enfants pourront, au cours de l'année, y être accueillis régulièrement ou occasionnellement de la PS au CM2.

Les repas sont préparés par la société ELIOR.

Aucun régime spécial ne peut être mis en place. En cas d'allergie sévère (lactose, gluten), faire une demande de PAI (avec attestation médicale) et nous fournir le repas.

Dans un souci d'éducation, votre enfant se doit de goûter aux mets préparés.

Votre enfant peut déjeuner de manière occasionnelle, de manière régulière 2 à 3 fois par semaine (DP non facturé) ou tous les jours (DP facturé). Vous devez recharger votre compte sur l'application école directe ou à l'accueil de l'Institution afin que votre enfant puisse déjeuner. Si votre enfant est DP facturé, les repas ne pourront être remboursés que pour une absence de 4 jours minimum sur présentation d'un certificat médical. Toute absence inférieure à 4 jours ne pourra entraîner un remboursement des repas.

Les enfants, après le repas, sont accueillis sur la cour pour les élèves de primaire, ou en salle de garderie pour les élèves de maternelle.

Les élèves de maternelle sont pris en charge par une assistante maternelle.

Les élèves de primaire peuvent être regroupés au chaud en période hivernale (de novembre à avril) ou se voir proposer des activités régulières ou occasionnelles gratuites ou payantes (clubs de dessin libre, lecture, jeux, vidéo, bricolage...).

Tout manquement sévère ou répété au règlement pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive d'un club, de la cantine. Il vous faudra alors trouver un mode de garde hors l'école.

La directrice
F. Sève

NOM et Prénom de l'enfant : Classe : Nom de l'enseignant(e) :

Attention : tout comportement inapproprié peut entraîner l'exclusion de l'un de ces services
MERCI DE COCHER LES CASES CORRESPONDANTES

MATERNELLE ET PRIMAIRE :

ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN (à partir de 7h35 et jusqu'à 8h05)				
	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Inscrit (e) de manière régulière, sinon prévenir l'enseignante par le biais du cahier de liaison				

MATERNELLE ET PRIMAIRE :

GARDERIE DE MIDI 11H30-12H05				
	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Inscrit (e) de manière régulière, sinon prévenir l'enseignante par le biais du cahier de liaison				

PRIMAIRE :

GARDERIE DU SOIR 16h30-17h05				
	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Inscrit (e) de manière régulière, sinon prévenir l'enseignante par le biais du cahier de liaison				

MATERNELLE :

GARDERIE DU SOIR 16h30-18h00				
	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Inscrit (e) de manière régulière, sinon prévenir l'enseignante par le biais du cahier de liaison				

PRIMAIRE :

ETUDE jusqu'à 17h30 (CP au CE1) jusqu'à 17h45 (CE2-CM1) jusqu'à 18h00 (CM2) + éventuellement ACCUEIL PERISCOLAIRE jusqu'à 18h00				
	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Inscrit (e) de manière régulière, sinon prévenir l'enseignante par le biais du cahier de liaison				PAS D'ETUDE
Etude réservée aux enfants dont les deux parents travaillent et sous condition d'un comportement adapté (travail silencieux). Le nombre d'élèves inscrits étant important, l'enfant doit être autonome. Ce n'est pas un temps de soutien ou de travail accompagné, vous devez donc vérifier que le travail soit fait et faire lire vos enfants de CP et CE1, oralement, tous les soirs.				